



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

**Arrêté n° 2024 - 1366 du 11/06/2024
définissant les modalités de dépôt des candidatures et
de tirage au sort de l'ordre des emplacements d'affichage des candidats
dans le cadre des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024**

**Le Préfet de la Meuse,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code électoral,

Vu le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les candidatures pour le premier tour des élections législatives seront à déposer à partir du mercredi 12 juin 2024 à 9h00 et jusqu'au dimanche 16 juin 2024 à 18h00.

Les candidats devront prendre, obligatoirement, rendez-vous pour déposer leur candidature selon les modalités suivantes :

- mercredi 12 juin 2024, jeudi 13 juin 2024, vendredi 14 juin 2024 et samedi 15 juin 2024 -
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;

via le module dont le lien est disponible sur le site internet de l'Etat : www.meuse.gouv.fr – rubriques « Actions de l'État » puis « Elections » / « Elections politique » / « Elections législatives » / « Je suis candidat ».

- le dimanche 16 juin 2024 - de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Le module de rendez-vous ne prévoyant pas les plages horaires pour le dimanche, les candidats devront contacter la préfecture au 06.45.17.21.24.

Préfecture de la Meuse
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et des élections
40 rue du Bourg
CS 30512
55012 Bar-le-Duc Cédex

ARTICLE 2 : Les candidatures pour l'éventuel second tour des élections législatives seront à déposer à partir de la proclamation des résultats par la commission de recensement général des votes et jusqu'au mardi 2 juillet 2024 à 18 heures.

Les candidats devront prendre, obligatoirement, rendez-vous pour déposer leur candidature, via le module dont le lien est disponible sur le site internet de l'Etat : www.meuse.gouv.fr – rubriques « Actions de l'État » puis « Elections » / « Elections politique » / « Elections législatives » / « Je suis candidat » :

- le lundi 1^{er} juillet 2024 : de 13h30 à 17h30 ;
- le mardi 2 juillet 2024 : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

ARTICLE 3 : Les candidatures seront à déposer par les candidats ou par leurs remplaçants, à la préfecture de la Meuse - 40 Rue du Bourg - 55000 Bar-le-Duc.

ARTICLE 4 : Les emplacements d'affichages seront attribués par voie de tirage au sort par la préfecture de la Meuse. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les candidats restant en présence.

Le tirage au sort se déroulera le dimanche 16 juin 2024 à 18h30 à la préfecture de la Meuse - 40 Rue du Bourg - 55000 Bar-le-Duc.

Les candidats pourront y assister ou se faire représenter par mandataire désigné par eux.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Xavier DELARUE

La présente décision peut, dans un délai de deux mois courant à compter de la date de sa notification ou de sa publication, faire l'objet :

- soit d'un recours administratif :

- gracieux auprès de M. le Préfet de la Meuse- 40 rue du Bourg CS 30512 - 55012 Bar-le-Duc Cedex
- hiérarchique auprès de M. le Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08

- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy – 5 place de la carrière – CO n° 20038 – 54036 Nancy Cedex. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.